



COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 février 2019

Etaient présents : Mmes et MM. Locatelli Yves, Bevand Monique, Berset Patrick, Hugonnet Sylvie, Jantet Robert, Bourdillon Béatrice, Clément Edith, Patel Pierre, Bėjannin Daniel, Novakoski Yvan, Carrico Paulo, Bėreiziati Myriam, Tissot Sandra, Bonaz Anne-Lise, Jacquand Rémi, Issartel Julien.

Absents excusés : M. et Mmes Cottin Jean-Claude, Reydellel Brigitte, Petit Christelle.

CREATION D'UN EMPLOI POUR LA CANTINE DE L'ACCUEIL LOISIRS : présenté par Patrick Berset
Patrick Berset, adjoint en charge des affaires scolaires et périscolaires, explique que lors du fonctionnement de l'accueil loisirs, ce sont les animateurs qui assurent le service de cantine. A partir de 11 heures un animateur va préparer la salle et mettre les plats à réchauffer. Il prend quelques enfants avec lui, mais pas un groupe complet. Pendant ce temps les activités continuent avec un nombre d'encadrants inférieur aux exigences de fonctionnement. Il propose de créer un poste d'agent de la cantine pour quatre jours par semaine de fonctionnement du centre, le cinquième jour étant un jour de pique-nique. Le temps de travail de chaque journée est estimé à 2 h 45.

Le Conseil municipal décide la création d'un poste d'agent de la cantine périscolaire pour une durée hebdomadaire de 11 heures. Ce poste sera ouvert à chaque semaine de fonctionnement de l'accueil loisirs, à savoir vacances d'automne, d'hiver, de printemps et en juillet.

La rémunération de cet agent sera calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE RGPD : présenté par Monique Bevand

Le règlement général relatif à la protection des données (le RGPD), a été adopté par le Parlement européen le 27 avril 2016 et est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il est depuis opposable à toutes les collectivités et établissements publics traitant des données personnelles. La commune doit donc faire un état des lieux des fichiers, informatiques et papier, créés et utilisés par les services communaux. Doivent être recensés tous les fichiers : les données contenues dans ces fichiers, quelles sont les personnes qui ont accès à ces fichiers et pour quelle utilisation, la durée de conservation des données.

HBA (Haut Bugey Agglomération) propose de créer un groupement de commandes, dont elle serait le coordonnateur, pour mutualiser la procédure de passation d'un marché public pour le recrutement d'un prestataire. Elle ne demande pas de rémunération pour assurer cette démarche.

Compte tenu du poids que représente cette nouvelle responsabilité, en termes de personnel, comme en termes de responsabilité juridique, Mme Bevand propose que la commune adhère à ce groupement de commandes. Le coût de cette prestation n'est pas connu, mais il sera moins élevé qu'en cas de consultation de la part de la commune seule.

Le conseil décide, à l'unanimité, d'adhérer à ce groupement de commandes.

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON D'ACCUEIL : présenté par Patrick Berset

Nous sommes dans le mois de préparation des travaux. L'entreprise Rinaldi doit installer une grue, ce qui fait que le passage reliant la rue du centre à la rue du commerce sera fermé pour trois mois.

DEMANDES DE SUBVENTION : présenté par M. le Maire

Une demande de dérogation pour le démarrage des travaux de construction de la maison d'accueil avant obtention de décision de financement, a été accordé d'une part par la CAF et d'autre part par HBA. Le plan de financement, approuvé en septembre 2018, a été établi d'après l'avant-projet définitif. Pour compléter les deux dossiers de demande de subvention il faut joindre un plan de financement ajusté avec le résultat des appels d'offres.

Le conseil établit le plan de financement définitif comme suit :

Dépenses		Recettes	
Maîtrise d'œuvre	40 390.00 €	Etat DETR (montant accordé)	69 000.00 €
Socotec (mission SPS)	2 100.00 €	Département (Dotation territoriale sollicitée)	75 900.00 €
Socotec (mission CT)	4 850.00 €	Région (montant accordé)	40 000.00 €

Démolition	29 890.00 €	Fonds communautaire (HBA) subvention sollicitée sur RAO (20%)	110 700.00 €
Terrassement – Gros œuvre	174 833.23 €	CAF subvention sollicitée : 10%	50 600.00 €
Enduit de façades	13 478.00 €	CAF prêt à 0%	50 600.00 €
Charpente métallique	29 516.00 €	Fonds propres	156 803.71 €
Couverture	50 619.25 €		
Menuiseries extérieures	52 705.19 €		
Menuiseries intérieures	15 940.46 €		
Plâtrerie - peinture	36 895.00 €		
Carrelage - faïence	14 317.00 €		
Revêtements de sols	7 141.35 €		
Plomberie – chauffage	49 000.00 €		
Electricité	31 928.23 €		
Total	553 603.71 €	Total	553 603.71 €

Le conseil sollicite :

- une aide financière de la CAF pour le financement de la construction de la maison d'accueil au taux de 20% du coût des travaux. Cette aide se répartit pour 50% sous forme de subvention et pour 50% sous forme de prêt sans intérêt.
- Une aide financière de HBA.

Questions diverses

- M. le Maire apporte une réponse à la question de M. Carrico sur les conséquences financières des fuites sur le réseau d'eau : c'est HBA qui paie l'eau mesurée au départ du lieu de pompage. L'eau consommée est facturée aux usagers, l'eau « perdue » reste à la charge de HBA.
- Yvan Novakoski informe M. le Maire qu'une personne du SDIS doit se rendre sur la commune le 13 février pour voir s'il est possible d'installer un relais pour un système d'alerte avec une nouvelle fréquence qui couvrira un grand secteur et dont Martignat semble être un point stratégique pour son implantation. A priori, ce relais d'un volume d'environ 1 m³ s'installe à l'intérieur d'un bâtiment.

La séance est levée à 20 h 00.

Martignat le 13 février 2019

Yves Locatelli, Maire

Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence.